

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la
Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue, par visioconférence et
téléphone avec enregistrement audio, le 2 mars 2021 à 13 h 30**

Présences :

M^{me} Victoire Marin, maire de Grosses-Roches
MM. Steve Castonguay, maire de Saint-Léandre
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Andrew Turcotte, maire de Sainte-Félicité

Les membres sont tous présents par visioconférence et par téléphone. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Andrew Turcotte, préfet et maire de Sainte-Félicité. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, et le directeur général adjoint, monsieur Olivier Banville, sont aussi présents par visioconférence. La séance est tenue avec enregistrement audio pour fin de publication.

L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux modifie l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020.

Ainsi, les municipalités doivent publier la teneur des discussions lorsque la Loi prévoit qu'une séance doit être publique. Les séances peuvent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. La séance doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Convention d'aide financière entre le MÉI, la MDDÉR et la MRC de La Matanie relative au renforcement de l'accompagnement des entreprises du territoire et à la contribution au réseau Accès entreprise
4. Comité aviseur – aide financière AEQ
5. Développement économique Matanie (DEM)
 - 5.1 Orientations – projet d'entente de délégation de compétences
 - 5.2 Projet de bail – DEM
6. Demande d'aide financière
7. Remerciements au chef mentor de la Cellule de mentorat de La Matanie, monsieur Gilbert Beaulieu
8. CDEE – Code d'éthique révisé
9. Autorisation paiement MCD inc./linkkSolution – Renouvellement linkki en ligne (3^e année du contrat)
10. Gestion des ressources humaines (GRH)
 - 10.1 Recommandation au Conseil – Renouvellement de la convention collective avec le SCFP #4602
 - 10.2 Honoraires M^e Jean-Yves Brière – règlement du grief 4602-2019-002
 - 10.3 Régime enregistré d'épargne-retraite de la MRC de La Matanie
 - 10.4 Démission au poste de technicien et adjoint en évaluation foncière
 - 10.5 Embauche d'une stagiaire en environnement en lien avec la planification du territoire et la gestion des eaux usées des résidences isolées dans un contexte de villégiature (13 sem.)
11. COSMOSS – Contrat Kolektiva

12. Tourisme
 - 12.1 Proposition d'une aide financière aux municipalités pour adhérer à titre de membre de l'ATR de la Gaspésie pour la période 2021-2022
 - 12.2 Éclairage du Phare de Matane
 13. SANAM – Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI)
 14. Orientations – Demande de desserte par les municipalités de Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, La Martre et Marsoui en matière d'application de leurs règlements d'urbanisme
 15. Autorisation signature – Entente intermunicipale relative à la fourniture de services professionnels (agent de développement en patrimoine immobilier)
 16. Dépôt de la phase 1 du projet « Sentier récréatif des trois lacs » à l'Initiative canadienne pour des collectivités en santé
 17. Orientations – Mise en disponibilité de terrains de villégiature sur TPI
 18. Varia
 19. Période de questions
 20. Fermeture de la séance
-

RÉSOLUTION 144-03-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'appel des présences par visioconférence, les membres du comité administratif sont tous présents. Il est convenu que pour répondre aux exigences de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, un enregistrement audio est effectué et sera publié sur le site Internet de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de l'ordre du jour lequel est lu par le préfet, monsieur Andrew Turcotte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le Varia ouvert.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 145-03-21

FORMATION D'UN COMITÉ AVISEUR – AIDE FINANCIÈRE AEQ (ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC)

CONSIDÉRANT la Convention d'aide financière relative au renforcement de l'accompagnement des entreprises du territoire et à la contribution au réseau Accès entreprise Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 4 Engagement de la MRC de la convention d'aide financière signée entre le MEI, la ministre déléguée au développement économique régional et la MRC de La Matanie, l'engagement prévu à l'article 4.6 est la formation d'un « comité aviseur d'un minimum de cinq (5) personnes, composé d'acteurs économiques représentatifs du territoire de la MRC pour orienter et déterminer des pistes d'actions visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire, tel que plus amplement détaillé à l'annexe A de ladite convention. »;

CONSIDÉRANT QUE le comité aura comme mandat (article 4.7) : « de produire et soumettre au Ministre au plus tard trois (3) mois après la signature de ladite convention, un plan d'intervention et d'affectation des ressources correspondant à la réalité et aux défis de son milieu, tel que plus amplement détaillé à l'annexe A »;

CONSIDÉRANT QUE lors des échanges dans le cadre de la préparation de la transition, il a été convenu d'un comité formé par la MRC incluant des membres de DEM et du CDEE pour avancer la démarche en attendant la délégation de compétence formelle;

CONSIDÉRANT QU'il a aussi été convenu que le directeur général de DEM, monsieur Jean Langelier, prendrait en charge l'élaboration du plan d'intervention suite aux travaux du comité aviseur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité aviseur AEQ soit composé des personnes suivantes :

- M. Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie;
- M^{me} Line Ross, DG de la MRC;
- M. Lynn Francoeur, DG chez Desjardins et président de DEM;
- M. Bruno Carrier, entrepreneur privé, vice-président DEM et membre du CDEE;
- M. Jean Langelier, DG de DEM;
- M. Bruno Bouchard, entrepreneur privé et membre du CDEE;
- M^{me} Lucie Lapointe, entreprise économie sociale et membre du CDEE;
- M. Nicolas Leclerc, DG de la ville de Matane et membre du CDEE.

QUE le comité pourra s'adjoindre des personnes en support.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 146-03-21

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE MATANIE (DEM) – ORIENTATIONS – PROJET D'ENTENTE DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

CONSIDÉRANT QUE l'entente à intervenir a pour objet de définir les rôles et les responsabilités que la MRC confie à DEM en matière de développement économique, de développement touristique et de soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC de La Matanie ainsi que les conditions de leur exercice;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet d'entente de délégation de compétences à conclure entre la MRC et Développement économique Matanie (DEM) et sont en accord avec son contenu;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de demander une autorisation à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation avant de procéder à la signature de ladite entente de délégation avec DEM;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif recommande au Conseil de la MRC de La Matanie de transmettre le projet d'entente à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, et de lui demander son autorisation afin de procéder à la signature de l'entente de délégation de l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 147-03-21

ÉDIFICE DE LA MATANIE – PROPOSITION D’UN BAIL DE LOCATION (157, RUE ST-PIERRE)

CONSIDÉRANT QUE le local situé au 157, rue St-Pierre (rez-de-chaussée) dans l’Édifice de La Matanie;

CONSIDÉRANT l’intérêt manifesté par DEM pour louer ledit local à compter du 15 février 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l’unanimité :

D’autoriser la signature d’un bail avec DEM pour le local situé au 157, rue St-Pierre (rez-de-chaussée), d’une superficie de 2 014 pi², aux conditions suivantes :

- Un loyer annuel brut auquel s’ajoutent les taxes applicables :

Année	Prix pied carré	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2021 (15 février au 31 décembre)	7,45 \$	1 250,36 \$	13 128,76 \$
2022	7,60 \$	1 275,53 \$	15 306,40 \$
2023	7,75 \$	1 300,71 \$	15 608,50 \$
Total			44 043,66 \$

- La durée du bail sera du 15 février 2021 pour se terminer le 31 décembre 2023;
- Le loyer sera majoré de 2 % à la date anniversaire du bail, soit le 1^{er} janvier de chaque année;
- Le coût du loyer inclura l’électricité, l’eau, le chauffage et le déneigement;
- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire, lequel recevra directement les comptes de taxes;
- Le local sera pris tel quel et tous les travaux de réaménagement intérieur seront à la charge du locataire et dans le respect des règles inhérentes au bâtiment public (plans et devis, permis);
- Quatre espaces de stationnement seront réservés aux clients du locataire;
- Le locataire assumera l’entretien ménager du local;
- Tous les frais liés aux systèmes téléphonique, de sécurité, de réseautage informatique et de bureautique seront à la charge du locataire;
- La MRC permet l’utilisation de la salle Rivière-Bonjour selon sa politique en vigueur;
- Le bail inclus les autres clauses habituelles

D’autoriser le préfet et la directrice générale à signer la convention de bail et les autres documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 148-03-21

DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE (LES JARDINS DE DORIS)

CONSIDÉRANT l’analyse d’une demande d’aide financière pour un dossier respectant les critères d’admissibilité du *Programme d’accompagnement des entreprises (PAE) de la Politique de soutien aux entreprises*;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la refonte des outils numériques de l'entreprise, le site web étant désuet et n'ayant pas de système d'achat en ligne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise une contribution financière pour le dossier, comme suit :

- Les Jardins de Doris – projet de refonte des outils numériques : subvention de 5 000 \$, non remboursable, du *Programme d'accompagnement des entreprises (PAE) volet Expertise professionnelle*;

QUE l'aide financière de la MRC soit effectuée en deux versements, 75 % du montant à la signature de l'entente et que le versement du solde de 25 % est conditionnel au dépôt d'un rapport final;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 149-03-21

REMERCIEMENTS AU CHEF MENTOR DE LA CELLULE DE MENTORAT DE LA MATANIE, MONSIEUR GILBERT BEAULIEU

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif désirent remercier monsieur Gilbert Beaulieu, chef mentor de la Cellule de mentorat de La Matanie pour son professionnalisme, son engagement bénévole et sa grande disponibilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE remercier chaleureusement monsieur Gilbert Beaulieu et de mandater le préfet pour lui transmettre une lettre à cet effet.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 150-03-21

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ENTREPRENEURIAL (CDEE) – CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE, RÉVISÉ

CONSIDÉRANT le Comité de développement économique et entrepreneurial (CDEE) a pour mandat l'application de la *Politique de soutien aux entreprises* et le document *Code d'éthique et de déontologie* pour encadrer le CDEE (résolution numéro 259-04-17);

CONSIDÉRANT QUE le document « Comité de développement économique et entrepreneurial (CDEE) – Code d'éthique » a été rédigé à partir du modèle fourni par la FTQ dans le cadre de la gestion des Fonds locaux de solidarité;

CONSIDÉRANT les modifications suggérées en vue de clarifier les notions de conflits d'intérêt des membres du CDEE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de La Matanie d'adopter les modifications suggérées au document « Comité de développement économique et entrepreneurial – Code d'éthique ».

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 151-03-21

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE *CLOUD LINKKISOLUTION* ÉCHÉANCE LE 4 FÉVRIER 2021 – INDICE DE COMPLEXITÉ ÉCONOMIQUE (CARTOGRAPHIE COMMUNE : BSL EST)

CONSIDÉRANT la résolution numéro 14-01-18 relative à la participation de la MRC au projet « Stratégie de développement économique intelligent des territoires pour les entreprises en production de biens-indices »;

CONSIDÉRANT les résolutions numéro 91-02-18 et 666-11-18 autorisant la MRC de La Matanie, à titre de responsable du projet et de principal gestionnaire en son nom et ceux de ses partenaires (La Matapédia, La Mitis et Rimouski-Neigette), à être signataire du contrat de service *Cloud LINKKI solution* avec le fournisseur MCD inc. pour et au nom des quatre MRC participantes;

CONSIDÉRANT la disposition du contrat avec MCD inc./Linkki solution indiquant le coût de l'année 3 (à compter du 4 février 2021), au montant de 20 867 \$ avant les taxes applicables, relativement aux frais d'abonnement et d'utilisation en ligne de la cartographie intégrée commune : Bas-Saint-Laurent Est (pour 4 licences, soit une pour chacune des MRC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le renouvellement du contrat de service *Cloud LINKKIsolution*;

D'autoriser le paiement (année 3) à MCD inc./Linkki solution, au montant de 20 867 \$ plus les taxes applicables, et la refacturation aux trois autres partenaires de leur portion du mandat selon les paramètres convenus;

QUE la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 152-03-21

RECOMMANDATION FAVORABLE AU CONSEIL DE LA MRC DE LA MATANIE POUR L'ACCEPTATION DE L'ACCORD DE PRINCIPE ENTRE LA MRC ET LE SCFP, SECTION LOCALE 4602 POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil de la MRC ont été informés des modalités de l'accord de principe intervenu le 12 février 2021 entre les parties pour le renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet préliminaire de la convention collective 2020-2024 qui leur a été transmis par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du comité administratif recommandent au Conseil de la MRC de La Matanie d'autoriser la signature de la convention collective 2020-2024 entre la MRC et le SFCP, section locale 4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 153-03-21

HONORAIRES M^e JEAN-YVES BRIÈRE – ARBITRAGE RÈGLEMENT DU GRIEF 4602-2019-002

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels de M^e Jean-Yves Brière pour frais inhérents à l'arbitrage et l'indemnité en cas de désistement suite au règlement du dossier de grief #4602-2019-002), au montant de 700,00 \$, plus les taxes applicables, payable à parts égales par l'employeur et le syndicat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à M^e Jean-Yves Brière suite au règlement du dossier de grief #4602-2019-002 au montant de 804,83 \$, incluant les taxes;

QU'un montant de 402,42 \$ soit refacturé au SFCP, section locale #4602.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 154-03-21

RÉGIME ENREGISTRÉ D'ÉPARGNE-RETRAITE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la MRC est détentrice d'un contrat de Régime enregistré d'épargne retraite (REER) collectif (n^o 20301077) aux bénéfices du personnel depuis novembre 1998, lequel était initialement conclu avec Standard Life et est devenu Financière Manuvie, à partir du 1^{er} juillet 2015, par suite de transaction entre les compagnies d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE les contributions de la MRC et des employés cadres sont versées dans le REER collectif en vigueur avec Financière Manuvie, dans le compte respectif de chaque personne, et que les frais de gestions du régime sont en totalité assumés par les employés cadre;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation de la directrice de la gestion financière dans le but de réduire les frais de gestion assumés par les employés cadre et améliorer le rendement du REER collectif;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le transfert du contrat du REER collectif et des comptes de Financière Manuvie à l'Industrielle alliances assurance et services financiers inc.;

QUE le courtier local au dossier « Courtier d'assurances Magella Gagné inc. » soit mandaté pour agir et représenté la MRC au dossier;

QUE le préfet et la directrice générale ou le directeur général adjoint soient et sont autorisés à signer les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 155-03-21

DÉMISSION DE MONSIEUR KARL TALBOT-OUELLET DU POSTE DE TECHNICIEN ET ADJOINT EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Karl Talbot-Ouellet, technicien et adjoint technique en évaluation foncière, dont la dernière journée de travail sera le 12 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif de la MRC de La Matanie acceptent la démission de monsieur Karl Talbot-Ouellet, le remercient pour les services rendus et lui souhaitent du succès dans ses projets.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 156-03-21

EMBAUCHE DE MADAME GABRIELLE GIGUÈRE À TITRE DE STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la demande de stage de madame Gabrielle Giguère dans le cadre de sa formation universitaire en géographie;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un stagiaire permettrait de réaliser les tâches en lien avec la planification du territoire et la gestion des eaux usées des résidences isolées dans un contexte de villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de madame Gabrielle Giguère à titre de stagiaire en environnement affecté aux tâches en lien avec la planification du territoire et la gestion des eaux usées des résidences isolées dans un contexte de villégiature pour une durée de 13 semaines durant la saison estivale 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 157-03-21

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE SERVICE EN SUPPORT À LA DEMARCHE COSMOSS LA MATANIE

CONSIDÉRANT les changements en ressources humaines et le besoin supplémentaire pour la réalisation du plan d'action stratégique COSMOSS La Matanie 2020-2022;

CONSIDÉRANT QUE le mandat consiste principalement à coordonner deux actions distinctes figurant audit plan d'action, soit les projets Flambeaux et Employé averti;

CONSIDÉRANT l'expertise et l'offre de service de la firme locale Kolektiva;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser les différentes actions prévues ainsi que l'accompagnement des comités de partenaires, Kolektiva met à la disposition du client une banque de 145 heures totalisant un montant de 5 800 \$, plus les taxes applicables, qui sera utilisée selon les priorités identifiées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif accepte la proposition de la firme Kolektiva et autorise la signature d'un contrat de service en support à la réalisation du plan d'action stratégique COSMOSS La Matanie 2020-2022 au montant de 5 800 \$, plus les taxes applicables, payable à même le budget COSMOSS en deux versements, soit 50 % à la signature et 50 % à la fin du contrat;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est autorisée à effectuer les démarches pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 158-03-21

TOURISME – PROPOSITION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX MUNICIPALITÉS POUR ADHÉRER À TITRE DE MEMBRE DE L'ATR DE LA GASPÉSIE POUR LA PÉRIODE 2021-2022

CONSIDÉRANT l'offre de visibilité aux municipalités de la MRC de La Matanie par le biais des outils de communication de Tourisme Gaspésie (guide et site Web);

CONSIDÉRANT QU'en 2020-2021, la majorité des municipalités ont accepté l'offre qui couvrait les frais de base de l'adhésion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser une aide financière couvrant le coût de base de l'adhésion à l'ATR de la Gaspésie, pour l'année 2021-2022, représentant un montant de 300 \$/municipalité, plus les taxes applicables, (advenant que les 11 municipalités adhèrent);

DE réserver, à cet effet, un montant de 3 300 \$, plus les taxes applicables, à même le budget pour le développement économique et le tourisme.

D'informer les municipalités qu'il s'agit de la dernière année et que pour l'avenir il appartiendra à DEM, dans le cadre du mandat en lien avec le tourisme qui lui sera délégué par la MRC, de maintenir cette aide pour les années subséquentes.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 159-03-21

ÉCLAIRAGE DU PHARE DE MATANE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 542-10-20 concernant les orientations sur le projet d'illumination de la tour du phare de Matane pour mettre en valeur le bureau d'accueil touristique et le patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE la MRC et la ville de Matane ont continué à échanger afin de convenir d'un programme d'éclairage pour la tour du phare de Matane pour mettre en valeur ce patrimoine maritime et signaler le bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie cessera d'assurer la gestion du bureau d'accueil touristique d'ici l'été 2021;

CONSIDÉRANT QU'en raison du statut de protection de l'immeuble et des travaux de restauration patrimoniale programmés à l'été 2021, il est souhaitable que la ville de Matane gère directement le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif accepte de réaliser une collaboration spéciale (signature d'un protocole) avec la ville de Matane versant un montant de 25 000 \$ composé à 80 % du FRR (budget réservé) et de 20 % à partir de la quote-part pour le développement touristique et économique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 160-03-21

ORIENTATIONS – DEMANDE DE DESSERTE PAR LES MUNICIPALITÉS DE MONT-SAINT-PIERRE, RIVIÈRE-À-CLAUDE, LA MARTRE ET MARSOUI EN MATIÈRE D'APPLICATION DE LEURS RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT la demande d'assistance des petites municipalités de l'Est de la MRC de La Haute-Gaspésie en matière d'application de leurs règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les principaux objectifs à courts termes :

- Apporter une aide ponctuelle en fournissant des services professionnels aux municipalités de La Martre, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude et Marsoui;
- Vérifier la possibilité d'un partenariat durable avec lesdites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de La Martre et de Mont-Saint-Pierre ont contacté directement notre service pour obtenir un dépannage pour des besoins estimés entre 20 et 30 heures de travail en inspection et qu'une vingtaine de dossiers sont en attente de traitement pour le printemps;

CONSIDÉRANT QUE, d'autre part, sous la coordination informelle de Mont-Saint-Pierre, les quatre municipalités susmentionnées voudraient entreprendre des négociations exploratoires pour partager des ressources avec le service régional d'urbanisme de notre MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

D'offrir du temps d'urbaniste pour dépanner les municipalités selon la tarification applicable aux municipalités non-membres, sous réserve des besoins des municipalités de La Matanie;

D'organiser une rencontre du comité intermunicipal d'urbanisme pour évaluer notamment l'intérêt des municipalités de La Matanie à ajouter des ressources dans le cadre d'un partenariat élargi avec La Haute-Gaspésie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 161-03-21

AUTORISATION SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS (AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN PATRIMOINE IMMOBILIER)

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane a présenté, en collaboration avec la MRC de La Matanie, une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane et la ministre de la Culture et des Communications ont signé une convention d'aide financière, incluant un financement pour un agent de développement en patrimoine immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Matane et la MRC de La Matanie désirent partager les services d'une ressource humaine, embauchée par la Ville, pour agir à titre d'agent de développement en patrimoine immobilier et conclure une entente intermunicipale relative à la fourniture de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* permettent la conclusion d'entente de fournitures de services entre municipalités et en définissent les modalités applicables;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de ladite entente intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise le préfet, monsieur Andrew Turcotte, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, à signer, pour et au nom de la MRC, l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services professionnels (agent de développement en patrimoine immobilier) avec la ville de Matane.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 162-03-21

DÉPÔT DE LA PHASE 1 DU PROJET « SENTIER RÉCRÉATIF DES TROIS LACS » À L'INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ

CONSIDÉRANT l'agglomération que forment les lacs Malfait, aux Canards et Petchedetz est presque exclusivement située en TPI;

CONSIDÉRANT QUE ce territoire, d'une superficie d'environ 3,5 km², est pratiquement vierge et que son potentiel récréotouristique est intéressant, puisqu'on peut facilement y pratiquer des sports aquatiques tels que le canot et le kayak;

CONSIDÉRANT QUE le projet de sentier récréotouristique a donc été imaginé par le service de foresterie de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'en février 2020, une première demande de financement a été déposée au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS) et que le projet n'a pas été retenu par le comité de sélection du programme;

CONSIDÉRANT QU'au cours de la dernière année, des discussions ont notamment été engagées avec l'Association des résidents des lacs Malfait et aux Canards afin d'améliorer le tracé du sentier à la satisfaction de tous;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches sont encourageantes et vont se poursuivre au printemps sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'entre temps, un nouveau programme appelé l'« Initiative canadienne pour des collectivités en santé » a été annoncé et que le projet est admissible à ce programme;

CONSIDÉRANT la proposition de déposer un projet qui inclut la réalisation des sentiers de la phase 1 (Lac Malfait et aux Canards), la mise en place de stations libre-service pour l'emprunt de canots, un petit camping sauvage, une toilette sèche et un quai flottant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Steve Castonguay et résolu à l'unanimité :

QUE l'ingénieure forestière de la MRC, madame Eugénie Arsenault, soit autorisée à déposer une demande d'aide financière pour le projet « Sentier récréatif des trois lacs » au programme *Initiative canadienne pour des collectivités en santé* et à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 163-03-21

ORIENTATIONS – MISE EN DISPONIBILITÉ DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE SUR TPI

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2017, six terrains ont été rendus disponibles pour la villégiature sur les TPI du lac Malfait suite à leur attribution, une série d'événements ont mené à la révocation des baux (voir la résolution 481-09-18) et au report du projet;

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a confirmé la possibilité de poursuivre le développement de la villégiature au lac Malfait;

CONSIDÉRANT QUE le MERN désire connaître l'intérêt de la MRC à remettre ces terrains en disponibilité dès l'automne 2021 (tirage au sort);

CONSIDÉRANT QUE leur remise en disponibilité pourra également s'effectuer après 2021;

CONSIDÉRANT la diminution de la valeur des loyers sur TPI, les délais d'arpentage et les projets en cours de développement dont le Sentier des trois lacs dans le même secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE reporter la remise en disponibilité des terrains de villégiature du lac Malfait après 2021.

ADOPTÉE

VARIA

- a) Info Dossier éolien – Matanie zone désignée
- b) Campagne de Vaccination COVID-19– transport gratuit
- c) Activités Jour de la Terre, le 22 avril 2021

Info Dossier éolien – Matanie zone désignée

Le maire de Matane, monsieur Jérôme Landry, mentionne aux membres du comité que dans le contexte où le gouvernement du Québec et Hydro-Québec relancent des projets énergétiques, il y aura lieu de se concerter afin d'établir une stratégie pour s'assurer de maintenir les privilèges que La Matanie avait lorsqu'elle faisait partie de la zone désignée pour le contenu régional des projets éoliens.

RÉSOLUTION 164-03-21

CAMPAGNE DE VACCINATION COVID-19 – TRANSPORT GRATUIT

CONSIDÉRANT la campagne de vaccination massive COVID-19 qui s'amorce sur le territoire de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont d'accord pour faciliter l'accès des personnes à la vaccination en utilisant le transport adapté et collectif gratuitement pour aller se faire vacciner durant cette période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'utilisation du transport adapté et collectif gratuitement pour les personnes qui vont se rendre recevoir le vaccin durant la campagne de vaccination massive COVID-19;

QUE madame Vanessa Caron, directrice adjointe au développement territorial et responsable du transport, soit mandatée pour la mise en œuvre de cette décision.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 165-03-21

ACTIVITÉS JOUR DE LA TERRE, LE 22 AVRIL 2021

CONSIDÉRANT la proposition d'organiser une activité web sur le zéro déchet au bureau et en télétravail à l'occasion de la Journée de la Terre (22 avril 2021) et d'offrir la possibilité au personnel de la MRC et des municipalités d'y participer ainsi qu'à divers partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le comité administratif de la MRC de La Matanie autorise l'organisation de l'activité web et le paiement de 420 \$, plus les taxes applicables, à l'Association québécoise zéro déchet.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 166-03-21

Il est proposé par madame Victoire Marin et résolu à l'unanimité de fermer la séance à 13 h 50.

ADOPTÉE

(signé)

Le préfet,
Andrew Turcotte

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line Ross, M.B.A.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet,
Andrew Turcotte*